

# **B.C.T.**

## **BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION**

Statuant en matière des engins de remontée mécanique  
et d'assurance de travaux de construction  
26 bd Haussmann- 75 311 PARIS CEDEX 09  
[bct@agira.asso.fr](mailto:bct@agira.asso.fr) – [www.bureaucentraldetarification.com.fr](http://www.bureaucentraldetarification.com.fr)

**N/REF :**

**V/REF :**

**OBJET : Contrôle technique**

Paris, le

Madame, Monsieur,

Nous avons observé que les prescriptions des articles L.241-1 et L.242-1 du code des assurance - qui imposaient d'avoir satisfait à l'obligation d'assurance **avant** l'ouverture du chantier - n'ont apparemment pas été respectées en l'espèce, ce qui est de nature à faire difficulté.

En conséquence, nous vous informons que le BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION ne saurait envisager de tarifier le risque tant qu'il ne sera pas en possession d'un rapport sur l'état de la construction émanant d'une personne indépendante de l'assureur et de l'assuré et décrivant tout particulièrement si la réglementation technique a été respectée et si la construction est exempte de vices connus de nature à entraîner la responsabilité des constructeurs qui, faute d'aléa, ne saurait faire l'objet de l'assurance.

Votre demande ne pourra donc être examinée qu'à la condition de fournir au Bureau le rapport d'un contrôleur technique agréé indépendant indiquant notamment si les constructions ont été réalisées selon les règles techniques en vigueur, tout particulièrement en matière d'adaptation au sol (mission de type L), en matière de sécurité (mission de type S), en cas de rénovation, si les existants sont compatibles avec les travaux neufs (mission de type E) et si les constructions présentent, au jour de la visite du contrôleur, postérieure à la date du présent courrier, des défauts visibles susceptibles d'engager la responsabilité décennale du constructeur en vertu des articles 1792 et suivants du code civil.

Cette nécessité de fournir un rapport technique ne remet pas en cause les délais à respecter pour la saisine du Bureau, tels qu'ils sont précisés dans la procédure à suivre dont vous trouverez ci-joint une copie.

Restant à votre disposition veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétariat,

**L'INTERVENTION DU CONTROLEUR TECHNIQUE RESTE A VOS FRAIS**